

ma province, dont je parlerai tout à l'heure, parce qu'il semble que les affaires de l'État ont été trop axées sur les questions constitutionnelles et les débats internes avec le Québec. Je n'approuve pas nécessairement, mais c'est une réalité dans ma province.

Je crois que, pour assurer la santé de notre pays, il faut s'occuper de ce qui préoccupe le plus les simples citoyens: la sécurité, les possibilités d'améliorer son sort sur le plan économique, l'avenir des enfants, les débouchés à trouver pour ces enfants. Je crois de tout mon cœur que, si le Canada opte pour ce genre d'orientation, notre avenir sera garanti et, par là, la sécurité de notre pays sera également assurée. Merci, honorables sénateurs.

● (1200)

Le sénateur Murray: Je crois comprendre que mon collègue nous fera savoir avant le 26 octobre si les conditions qu'il exige pour voter oui ont été respectées.

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je pense que chacun pourra voir si ces conditions sont respectées. Si vous les respectez, ce qu'il sera facile de voir, je puis vous assurer que je voterai oui.

Le sénateur Frith: Mais il s'agira d'un scrutin secret. Vous n'allez pas demander à tous les Canadiens de vous dire comment ils vont voter, n'est-ce pas, sénateur Murray?

Le sénateur Murray: Seulement à mes collègues du Sénat.

L'honorable John Buchanan: Honorables sénateurs, il y a près de 14 ans, je participais à ma première conférence fédérale-provinciale; à cette occasion, nous avons discuté de la Constitution du Canada. Au cours des 12 années qui ont suivi, j'ai participé à toutes les conférences fédérales-provinciales qui se sont tenues sur l'économie ou sur la Constitution. En fait, la plupart de ces conférences portaient sur la Constitution.

J'ai aussi été l'un des signataires de l'accord de 1982 dont il a été fait mention ce matin. J'avoue bien franchement que ce document était imparfait puisqu'il excluait quelque huit millions de Canadiens de la Constitution du Canada.

J'ai aussi apposé ma signature sur l'Accord du lac Meech de 1987, ainsi que sur le document de ratification de 1990. À mon avis, cette entente était excellente même si elle n'était certainement pas parfaite. J'ai aussi été témoin de l'échec de l'Accord du lac Meech.

Ces derniers mois, j'ai suivi les démarches des premiers ministres des provinces et du premier ministre du Canada. Ayant siégé aux côtés de tous les premiers ministres provinciaux depuis 1977 et de trois premiers ministres du Canada, je n'ai pu m'empêcher de songer que tout cela avait un air de déjà vu, en ce sens qu'un bon nombre des sujets de discussion avaient déjà été ressassés durant de nombreuses années.

Les discussions ont culminé en 1990 avec le malheureux échec de l'Accord du lac Meech.

Nous avons maintenant devant nous un autre document qui, bien franchement, n'est pas parfait. Mais, en politique, lorsqu'on s'occupe de constitution, il est impossible d'obtenir un «document parfait».

La publication qui nous a été distribuée traite de notre avenir ensemble et d'une entente pour le renouvellement constitutionnel. C'est exactement ce dont il s'agit. Les Canadiens sont

[Le sénateur Austin.]

plutôt las d'entendre parler de Constitution. Il y a des années que cela dure. Il est temps de passer à autre chose.

C'est pour cette raison, et bien d'autres, que je vais certainement voter «oui» au référendum, tout comme je vais appuyer la résolution que le Sénat est en train d'étudier.

Par conséquent, je propose l'ajournement du débat.

(Sur motion du sénateur Buchanan, le débat est ajourné.)

LES NATIONS UNIES

LE MAINTIEN DE LA PAIX—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable B. Alasdair Graham, ayant donné avis le mercredi 9 septembre 1992:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

—Honorables sénateurs, la semaine dernière, j'ai participé à l'assemblée annuelle de l'Internationale libérale à Mayence, en Allemagne. Il y fut question tant de la libéralisation du commerce dans un monde en évolution que de la situation en Amérique latine, en Afrique, en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Samedi, j'ai eu le privilège de présider une discussion approfondie sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la prévention de la guerre, discussion à laquelle assistaient 500 délégués venus de 35 pays.

Les principaux membres du groupe de discussion étaient Paavo Vayrynen, ministre des Affaires étrangères de la Finlande, Helmut Schafer, ministre d'État aux Affaires étrangères de l'Allemagne, et Brian Atwood, président du *National Democratic Institute for International Affairs*, de Washington.

Je sais bien que l'on m'a demandé de présider le débat parce que pour beaucoup d'Européens présents, il était tout naturel de demander cela à un citoyen d'un pays dont on connaît bien le rôle traditionnel dans les missions de maintien de la paix. Ce n'était pas seulement un honneur pour moi, mais aussi un défi de taille.

En me préparant pour l'occasion, j'ai beaucoup réfléchi au genre de pays qu'est le Canada. Mes réflexions sont tout à fait d'actualité si l'on pense aux événements historiques d'aujourd'hui.

Je me suis notamment demandé comment le Canada en était venu à assumer un tel rôle dans le maintien de la paix —un rôle d'éclaireur, pourrait-on dire. J'ai pensé alors très consciemment à un Canadien remarquable, premier mentor de certains honorables sénateurs ici présents, un homme que j'ai eu l'honneur de connaître personnellement, le très honorable Lester B. Pearson.

M. Pearson a forgé une identité multilatérale pour le Canada. En tant que président de l'Assemblée générale des Nations Unies, il a fait de cette organisation un pilier sur lequel pouvait s'appuyer la politique du Canada en matière d'affaires étrangères et de défense. C'est Mike Pearson qui a été l'architecte de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies dans la zone du canal de Suez, en 1956, et qui a vu ensuite ses efforts couronnés par le prix Nobel de la paix.